

VOTRE CARTE VIAMEDIS



A QUOI VOUS SERT-ELLE ? COMMENT L'UTILISER ?

Votre **Carte VIAMEDIS** permet la prise en charge de la partie des frais de santé couverte par votre COMPLEMENTAIRE SANTE auprès d'un grand nombre de Professionnels de Santé.

Vous n'avancez pas les frais de :

- Pharmacie
- Radiologie
- Auxiliaires Médicaux
- Optique*
- Laboratoire
- Soins externes (hôpitaux, cliniques, centres de santé)

Vous présentez votre **Carte VIAMEDIS** aux Professionnels de Santé en même temps que votre **Carte VITALE**.

• LE TIERS-PAYANT OPTIQUE VIAMEDIS

Votre opticien se met directement en relation avec **VIAMEDIS** afin d'obtenir l'accord de prise en charge. Seul votre «**reste à charge**» est à payer à l'opticien, lors de votre achat.

VIAMEDIS participe à la maîtrise des dépenses de santé via le filtre optique.

L'utilisation de votre **Carte VIAMEDIS** permet de détecter les demandes de prises en charge optique hors normes et de s'assurer que la facturation est bien conforme au prix du marché.

Dans la mesure où un opticien omettrait d'en tenir compte au moment de la demande de prise en charge, l'accord de tiers-payant pourra être limité au prix du marché.

EN CAS D'HOSPITALISATION DE PLUS DE 24 HEURES

- Contactez nos services au

 **03 88 76 73 01**


pour votre prise en charge (sauf dépassement d'honoraires).

- **ROEDERER** règlera directement les frais de séjour aux hôpitaux et cliniques.

SANS VOTRE CARTE VIAMEDIS

SI VOTRE PROFESSIONNEL DE SANTE NE PRATIQUE PAS VIAMEDIS

ou pas encore le tiers-payant, vous pouvez l'inviter à contacter **VIAMEDIS** qui lui communiquera toutes les modalités d'ouverture de ce service :

 0825 076 076 (0,15€ TTC la minute)
Fax : 0825 075 065
professionnel.sante@viamedis.fr

COMMENT FAIRE SI VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER VOTRE CARTE VIAMEDIS ?

Vous n'avez pas votre carte sur vous, le professionnel de santé ne l'accepte pas ou n'est pas encore référencé chez **VIAMEDIS**.

—> Demandez une facture détaillée justifiant votre paiement aux Professionnels de Santé, puis adressez nous ces justificatifs.

La part de la Sécurité Sociale est prise en compte, soit par votre **Carte VITALE**, soit après l'envoi de la feuille des soins.

—> **ROEDERER** vous rembourse le complément dans la limite des garanties.

COMMENT CONNAITRE VOS REMBOURSEMENTS via notre site www.roederer.fr ?

Vous pouvez consulter vos remboursements en temps réel 24h/24.

—> **vous visualisez et imprimez**

avec un mot de passe personnalisé

* **vos remboursements**

* **les prestations versées aux professionnels de santé au titre du Tiers-Payant**

—> **vous recevez une alerte e-mail**

et vous êtes informé du virement du remboursement de vos prestations santé sur votre mail

—> **vous recevez un décompte papier**

• **immédiatement**, à chaque remboursement d'un montant **supérieur à 200 €**

• **trimestriellement**, lorsque le cumul des remboursements atteint 10 €

Cher Client, nous espérons que nos services vous donneront entière satisfaction.

En cas de changement de votre situation de famille ou d'adresse : merci de nous en informer.

Votre **CARTE VIAMEDIS** est valable aussi longtemps que vous bénéficiez du contrat complémentaire santé souscrit.

POUR ETRE REMBOURSE PLUS VITE, PENSEZ A

nous joindre les pièces suivantes :

- **CERTIFICAT DE SCOLARITE** pour l'année scolaire en cours
- **LENTILLES**
la prescription médicale de moins de an (ou une copie) avec la facture originale de l'opticien
- **HOSPITALISATION**
la facture détaillée AVEC la quittance de l'hôpital pour les soins externes
- **OPTIQUE**
la facture détaillée
- **PROTHESE DENTAIRE**
la facture détaillée

NOS SERVICES EN LIGNE

www.roederer.fr

La consultation du décompte en ligne est disponible sur notre site internet www.roederer.fr, après attribution d'un mot de passe.

En consultant notre site, vous pouvez aussi obtenir les réponses aux questions suivantes :

- Vous déménagez ?
- Vous changez de compte bancaire ?
- Vous changez de caisse de Sécurité Sociale ?
- Questions concernant la télétransmission
- Vous bénéficiez de la **CARTE VIAMEDIS**
- Vous devez engager des travaux de prothèses dentaires*
- Vous devez engager des frais d'optique
- Vous devez vous faire hospitaliser
- Vous quittez l'entreprise dans laquelle vous travaillez

* Avant d'engager des travaux dentaires, pensez à faire établir un devis par votre chirurgien dentiste. Ce document est disponible sur simple demande à notre service complémentaire santé ou sur notre site internet.

Strasbourg
ROEDERER
2 rue Bartisch - BP 30193 - F 67022 STRASBOURG Cedex 1

Metz
ARPC-ROEDERER
22 rue des Tanneurs - BP 34091 - 57040 METZ Cedex

Nancy
D'HALLUIN-ROEDERER
9 rue Anatole France - BP 3661 - 54096 NANCY Cedex

Paris
D'HALLUIN et ROEDERER
29 rue de Marignan - 75008 PARIS

Tél. 03 88 76 73 00 – Fax 03 88 76 73 10 ou 11
Courriel : roederer@roederer.fr - Web : www.roederer.fr



assurer vos défis

NOS SERVICES *Plus*
EN COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

TIERS-PAYANT
CARTE VIAMEDIS

Une ligne directe est à votre disposition :
☎ 03 88 76 73 01 - Fax 03 88 76 70 04
courriel : santecollective@roederer.fr
Web : www.roederer.fr